

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 08 AVRIL 2025****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

21

**Date de
convocation**

02/04/2025

L'an deux mille vingt-cinq le huit avril à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : Claude MOREL

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - D. LIBES - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - M. JOUMOND - G. CLOCHER - C. GIORGINI - E. PALMA - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

Procurations :

B. GUILLOT à D. LIBES
O. REY à J. DANON
S. ABBES à J-L LUSTENBERGER
F. ORTS à B. DUFAY
A. LORNE à M. JOUMOND
A. HERVIEUX à L. CAPANNINI

Secrétaire : Magali JOUMOND

DELIBERATION N° 18080425 : FINANCES - « Contrat Vaucluse Ambition » 2023-2025 avec le Département de Vaucluse - Demande de financements
RAPPORTEUR : Jérémy TEXIER

Dans le cadre de la contractualisation « Contrat Vaucluse Ambition », le Département de Vaucluse apporte une aide financière à l'ensemble des communes vauclusiennes. Il souhaite renforcer sa politique de soutien à l'investissement local des communes dans leurs missions d'aménagement du territoire et de développement des services publics, en soutenant des opérations d'investissement et en contribuant à l'attractivité et à l'amélioration des services et équipements communaux.

Pour les communes de plus de 5 000 habitants, le nombre maximal d'opérations à déclarer dans ce Contrat est fixé à 5 et une part minimale de 20% (pouvant aller jusqu'à 100%) du montant de la dotation accordée, soit la somme de 48 060 €, doit être réservée au financement d'opérations relevant de la thématique « transition écologique et énergétique ». Le reste de la dotation peut être affecté à des thématiques « socles » prévues par le contrat qui contribuent à l'attractivité, à l'amélioration des services et des équipements de la commune.

Par délibération en date du 13 juin 2023, l'Assemblée avait déposé solliciter une participation financière pour trois opérations.

- Les travaux et équipements nécessaires à l'installation photovoltaïque du pôle multi-activités,
- L'acquisition d'un véhicule électrique pour la Police Municipale,
- L'aménagement d'un skatepark au Pré du May.

À la suite d'une réunion intervenue entre les services du Conseil départemental et ceux de la commune, il est proposé de modifier ladite délibération et de présenter l'ensemble des opérations et les plans de financements prévisionnels comme suit :

CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2025
 TABLEAU DE SYNTHESE DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

DESIGNATION DES OPERATIONS	MONTANT DES OPERATIONS H.T.	FINANCEMENTS PUBLICS SOLLICITES OU OBTENUS							CUMUL DES AIDES PUBLIQUES APORTEES AU PROJET EN % (TAUX : MONTANT TRAVAUX HT)	AUTO-FINANCEMENT OU MAITRE D'OUVRAGE (hors Fonds de Concours et TVA)
		SUBVENTION DU DEPARTEMENT AU TRAVERS DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION		AUTRES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT (Contractualisation antérieure ou autres dispositifs)	SUBVENTIONS ETAT	SUBVENTIONS REGION	AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	TOTAL		
		AU TITRE DE LA DOTATION DE BASE	AU TITRE DE LA PART "TRANSITION ECOLOGIQUE ENERGÉTIQUE"							
Création d'un espace sports et loisirs pour la gisse urbaine	260 000,00 €	175 000,00 €					175 000,00 €	67,31%	85 000,00 €	
Achat véhicule électrique	35 400,00 €		10 620,00 €			17 700,00 €	28 320,00 €	80,00%	7 080,00 €	
Achat matériel salle gymnastique	49 446,00 €	17 240,00 €					17 240,00 €	34,87%	32 206,00 €	
Installation de volets roulants aux écoles	33 150,00 €		7 782,06 €				7 782,06 €	23,48%	25 367,94 €	
Création forêt urbaine centre bourg	42 368,48 €		29 657,94 €				29 657,94 €	70%	12 710,54 €	
TOTAL	420 364,48 €	192 240,00 €	48 060,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 700,00 €		162 364,48 €	

part de base 192 240,00 €
 part TEE 48 060,00 €
 enveloppe globale CVA 240 300,00 €

Le Conseil Municipal, où son rapporteur et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités,
 Vu la délibération du 13 juin 2023,
 Vu le tableau de synthèse des opérations et les financements prévisionnels,

- **DECIDE** de solliciter le Conseil départemental de Vaucluse au titre du « Contrat Vaucluse Ambition » 2023-2025 ;
- **APPROUVE** le tableau de synthèse ci-après reprenant les opérations éligibles et la répartition des subventions du département au travers le Contrat Vaucluse Ambition, soit 192 240,00 € au titre de la dotation de base et 48 060,00€ au titre de la part TEE.

CONTRAT VAUCLUSE AMBITION 2023-2026
TABLEAU DE SYNTHESE DES PLANS DE FINANCEMENT PREVISIONNELS

DESIGNATION DES OPERATIONS	MONTANT DES OPERATIONS H.T.	FINANCEMENTS PUBLICS SOLLICITES OU OBTENUS							AUTO-FINANCEMENT DU MAITRE D'OUVRAGE (hors Fonds de Concours et TVA)	
		SUBVENTION DU DEPARTEMENT AU TRAVERS DU CONTRAT VAUCLUSE AMBITION		AUTRES SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT (Contribution antérieure ou autres dispositifs)	SUBVENTIONS ETAT	SUBVENTIONS REGION	AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	TOTAL		CUMUL DES AIDES PUBLIQUES APPORTEES AU PROJET EN % (TAUX / MONTANT TRAVAUX HT)
		AU TITRE DE LA DOTATION DE BASE	AU TITRE DE LA PART "TRANSITION ECOLOGIQUE ENERGETIQUE"							
Création d'un espace sports et loisirs pour la glisse urbaine	260 000,00 €	175 000,00 €					175 000,00 €	67,31%	85 000,00 €	
Achat véhicule électrique	35 400,00 €		10 620,00 €				17 700,00 €	80,00%	7 080,00 €	
Achat matériel salle gymnastique	49 446,00 €	17 240,00 €					17 240,00 €	34,87%	32 206,00 €	
Installation de volets roulants aux écoles	33 150,00 €		7 782,06 €				7 782,06 €	23,48%	25 367,94 €	
Création forêt urbaine centre bourg	42 368,48 €		29 657,94 €				29 657,94 €	70%	12 710,54 €	
TOTAL	420 364,48 €	192 240,00 €	48 060,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	17 700,00 €		162 364,48 €	

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents dans le cadre de ce dossier.
- **DIT** que les recettes seront inscrites au Budget Primitif 2025.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : Mmes/MM. C. MOREL – J-L LUSTENBERGER – J. DANON – H. GARCIA – I. MARESCAUX – J. TEXIER – S. HOSTALERY – B. GUILLOT – D. LIBES – O. REY – B. DUFAY – N. MALLEM – A. MULAS – S. ABBES – M. JOUMOND – A. LORNE – G. CLOCHER – F. ORTS – C. GIORGINI – E. PALMA – A. HERVIEUX – C. BILLAUD – L. CAPANNINI – P. GROSJEAN – P. CHABAS – C. REYNAUD – JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 08 avril 2025

Le Maire
Claude MOREL



La Secrétaire de séance
Magali JOUMOND

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.